



Nomination des membres du Conseil de la Fondation de droit public PLATEFORME 10 et mise au concours du poste de directeur-trice général-e

Le Conseil d'Etat a adopté, dans sa séance du 3 juin 2020, le règlement d'application de la Loi sur la Fondation de droit public PLATEFORME 10 (LFP10). Cette dernière a été adoptée par le Grand Conseil en date du 26 novembre 2019 et est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2020. La mise en place progressive de la nouvelle gouvernance choisie par le Conseil d'Etat pour la Fondation de droit public PLATEFORME 10 est ainsi rendue possible, quelques mois avant que le Musée de l'Elysée et le mudac ne viennent rejoindre le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) sur le site muséal.

Le Conseil d'Etat a, au cours de la même séance, nommé les membres du Conseil de fondation, organe suprême de la Fondation PLATEFORME 10 qui aura notamment pour mission de veiller à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de la Fondation et d'assurer la bonne gestion de cette dernière. Présidé par **Olivier Audemars**, Audemars Piguet, il est composé de la manière suivante :

Ariane Widmer (Pham), Vice-présidente, architecte urbaniste

Marco Francioli, ancien Directeur du Museo d'Arte della Svizzera italiana, MASI Lugano

Hedy Graber, Directrice de la Fédération des coopératives Migros, Direction des affaires culturelles et sociales

Vincent Grandjean, Chancelier d'Etat

Patrick Mangold, Conseiller juridique et spécialiste en droit du travail

Nicole Minder, Représentante de l'Etat de Vaud, cheffe du Service des affaires culturelles

Marie Pok, Directrice du CID (centre d'innovation et de design), Grand-Hornu, Belgique

Alexandra Post Quillet, Administratrice indépendante et associée de l'Académie des Administrateurs (ACAD)

Agnès Sire, Directrice artistique de la Fondation Henri Cartier-Bresson, Paris

En outre, un siège d'invité est accordé à la Ville de Lausanne.

Les structures organisationnelles du Musée cantonal des Beaux-Arts, du Musée de l'Elysée et du mudac restent inchangées jusqu'au 31 décembre 2020. Cependant, la Fondation PLATEFORME 10 s'organisera progressivement au cours des prochains mois afin de rassembler les trois musées en son sein à compter du 1^{er} janvier 2021, date à laquelle elle sera pleinement opérationnelle.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Fondation du Musée cantonal des Beaux-Arts, instituée le 1^{er} janvier 2018, restera également en exercice jusqu'au 31 décembre 2020. Le Conseil d'Etat remercie d'ores et déjà ses membres pour leur implication et salue le travail accompli durant ces trois années d'activité, accompagnant notamment l'autonomisation du musée, son déménagement et son ouverture sur le site de la gare.

Mise au concours du poste de directeur-trice général-e

Comme le stipule la Loi sur la Fondation de droit public PLATEFORME 10, la Fondation sera dirigée par un-e directeur-trice général-e. Dès lors, conjointement à la nomination du Conseil de fondation, le Conseil d'Etat a décidé de mettre au concours le poste de directeur-trice général-e.

Le ou la directeur-trice général-e aura notamment pour responsabilité d'appliquer la ligne stratégique définie par le Conseil de fondation, dans le respect de la convention de subventionnement, ainsi que d'assurer la gestion de la Fondation sur les plans financiers, RH et infrastructurels. A ce titre, il ou elle garantit la qualité et l'efficacité des prestations mutualisées de la Fondation. Il ou elle préside le Conseil de direction, dont les directeurs-trices des musées font partie.

La mise au concours de ce poste sera ouverte dès le 9 juin 2020.

Lausanne, le 8 juin 2020

Renseignements

DFJC, Cesla Amarelle, Conseillère d'Etat, 021 316 30 01
DFIRE, Pascal Broulis, Conseiller d'Etat, 021 316 20 00